

JE JARDINE MA RUE



Illkirch-Graffenstaden

vous avez la main verte...

vous souhaitez participer à l'embellissement de votre cadre de vie en réalisant des aménagements paysagers ?

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden encourage les riverains qui le souhaitent, à agrémenter l'espace public.



Ville naturelle et innovante

JE JARDINE MA RUE



Illkirch-Graffenstaden

vous avez la main verte...

vous souhaitez participer à l'embellissement de votre cadre de vie en réalisant des aménagements paysagers ?

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden encourage les riverains qui le souhaitent, à agrémenter l'espace public.



Ville naturelle et innovante



Créer une plate-bande, entretenir un bac à fleurs existant ou en demander la pose (*sous réserve de disponibilité*), jardiner autour de pieds d'arbres, créer un espace fleuri en pleine terre sur le trottoir préalablement découpé, fleurir vos façades ou clôtures donnant sur l'espace public... Tout cela est possible, sous certaines conditions techniques et d'opportunité et sous réserve d'un engagement du demandeur à s'investir dans la démarche.

Outre ces conditions, planter des espèces autochtones est exigée afin de conserver une cohérence dans la démarche durable que la Ville met en œuvre. Le fleurissement pourra être composé de fleurs annuelles, vivaces ou de graminées.

Il faudra bien entendu veiller à ne pas gêner le passage sur le trottoir, entretenir le site, ne pas utiliser de produits phytosanitaires ni d'engrais conformément à la démarche « zéro phyto » poursuivie par la Ville.

Vous pourrez vous adonner au jardinage dans votre rue, après avoir signé la convention réalisée proposée à cet effet. Les agents de la Ville s'assureront que votre projet est réalisable et vous guideront dans votre démarche.



Un projet de jardinage ?
Des idées ?
Contactez-nous !

**EN SAVOIR PLUS : 03 88 66 80 80
SERVICE DES ESPACES VERTS**



Créer une plate-bande, entretenir un bac à fleurs existant ou en demander la pose (*sous réserve de disponibilité*), jardiner autour de pieds d'arbres, créer un espace fleuri en pleine terre sur le trottoir préalablement découpé, fleurir vos façades ou clôtures donnant sur l'espace public... Tout cela est possible, sous certaines conditions techniques et d'opportunité et sous réserve d'un engagement du demandeur à s'investir dans la démarche.

Outre ces conditions, planter des espèces autochtones est exigée afin de conserver une cohérence dans la démarche durable que la Ville met en œuvre. Le fleurissement pourra être composé de fleurs annuelles, vivaces ou de graminées.

Il faudra bien entendu veiller à ne pas gêner le passage sur le trottoir, entretenir le site, ne pas utiliser de produits phytosanitaires ni d'engrais conformément à la démarche « zéro phyto » poursuivie par la Ville.

Vous pourrez vous adonner au jardinage dans votre rue, après avoir signé la convention réalisée proposée à cet effet. Les agents de la Ville s'assureront que votre projet est réalisable et vous guideront dans votre démarche.



Un projet de jardinage ?
Des idées ?
Contactez-nous !

**EN SAVOIR PLUS : 03 88 66 80 80
SERVICE DES ESPACES VERTS**